

## **Description et formalisation du procédé d'évaluation utilisé au sein de l'association**

### **Références :**

1. Article [R213-3 du Code de la route](#) § I-3 et [Arrêté du 5 mars 1991](#) relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteurs et de la sécurité routière ;
2. [Arrêté du 22 décembre 2009](#) relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé ;
3. Guide pour la Formation des Automobilistes (GFA) – rédigé par le Ministère des transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer - Editions : la documentation Française.

### **Préambule**

L'ASPEC effectue les évaluations conformément à la réglementation en vigueur qui impose l'évaluation de l'élève avant son entrée en formation (cf. documents en référence 1). Cette évaluation permet de déterminer le volume de formation jusqu'à la présentation à l'examen et ne constitue en rien un engagement contractuel de la part de l'association.

Le nombre minimum d'heures de formation réellement effectué ne peut être réglementairement inférieur à 20h, toutes formations confondues (y compris donc celles effectuées dans un autre établissement d'enseignement) (cf. document en réf 2 – Article 4).

Le procédé d'évaluation utilisé au sein de l'association est un procédé dynamique, c'est-à-dire que l'évaluation est effectuée dans un véhicule.

Cette évaluation repose sur la méthode décrite dans le document en référence 3, notamment dans l'annexe 1 - Fiche pour l'évaluation de départ.

### **Déroulement de l'évaluation**

L'évaluation dure une heure et comprend 3 phases :

- **Phase statique (20 minutes) :**
  - Partie « administrative » : Identité, âge, profession/niveau scolaire ; compréhension de la langue française, etc.
  - Partie « expérience de la conduite » : L'expérience de la conduite antérieurement acquise favorise généralement l'apprentissage.

- Partie « connaissance du véhicule » : L'élève qui possède des notions concernant la voiture apprendra sans doute plus vite parce qu'il s'intéresse au fonctionnement du véhicule qu'il va conduire. Sont posées des questions de difficulté croissante sur les thèmes suivants :
  - Direction,
  - Boîte de vitesses,
  - Embayage,
  - Freinage.
- Partie « Attitude eu égard de l'apprentissage et de la sécurité » : Un entretien avec l'élève permet de déterminer ses représentation vis-à-vis de la formation et la sécurité routière.
- **Phase dynamique (30 minutes) :**
  - Partie « Habilités » : au cours d'une phase dynamique, l'enseignant observe 3 critères :
    - L'installation au poste de conduite,
    - Le départ et l'arrêt de la voiture,
    - La manipulation du volant.
  - Partie « Compréhension et mémorisation » : Ces capacités sont évaluées au cours des exercices réalisés préalablement (partie « Habilités »). L'évaluation repose sur le nombre des explications et démonstrations commentées qui auront été nécessaires.
  - Partie « Perception » : Les capacités perceptives de l'élève sont évaluées au cours d'exercices de conduite, à allure normale, en circulation. L'enseignant utilise les doubles commandes ; l'élève est au volant, dirige seul la voiture à l'aide du volant et utilise les clignotants à son initiative. L'élève doit :
    - être attentif à la signalisation ainsi qu'aux autres usagers,
    - mettre le clignotant lorsque cela est nécessaire,
    - annoncer, le plus tôt possible, ce qu'il voit d'intéressant pour la conduite.
  - Partie « Emotivité » : Les réactions émotives sont observées pendant tout la durée de l'évaluation, notamment pour ce qui concerne l'émotivité générale (paroles, gestes, état de stress) et la crispation des gestes.
- **Phase « Résultat de l'évaluation » (10 minutes) :**
  - A chaque partie, l'enseignant établit une notation, sous forme de notes chiffrées, attribuées en fonction des réponses et/ou des performances de l'élève. Ces points peuvent être positifs ou négatifs. Le total des points est alors effectué : ce total est le résultat chiffré de l'évaluation :
    - si le résultat est inférieur à -12, il est considéré comme faible,
    - si le résultat compris entre -12 et +12, cela indique que le résultat est satisfaisant,
    - si le résultat est supérieur à +12, il est considéré comme bon.
  - Proposition d'une durée de formation : En tenant compte du résultat de l'évaluation et de l'ensemble des informations qu'elle a permis de recueillir, il est possible de conseiller une formation d'une certaine durée. Pour cela, on pourra utiliser le barème suivant :
    - résultat inférieur à -12 : la formation sera au-delà de 40 heures ;

- résultat compris entre -12 et +12: la formation sera aux alentours de 30 à 35 heures,
  - résultat supérieur à +12 : la formation sera aux alentours de 25 heures.
- *Nota :*
- En marge de la note chiffrée de l'évaluation, certains critères importants (par ex. l'âge de l'élève) sont à prendre en considération pour accroître le volume horaire de formation (avec l'âge, les apprentissages deviennent plus longs à acquérir).
  - Une formation théorique peut parfois être proposée en complément d'une formation pratique, par exemple lorsque l'expérience de la conduite de l'élève est inexistante (cas des élèves ne pratiquant pas la bicyclette, par exemple).